
PROCÈS-VERBAL DE LA 34^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MERCREDI 3 AVRIL 2019 À L'ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

Présences :	Jaime Borja	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patricia Bourgault	Administrateur
	Lane Chamberland	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Caroline Germain	Administrateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
Alain Thivierge	Administrateur	
Raymonde Vaillancourt	Administrateur	
Absences motivées :	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
	Rémi Brassard	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Pascale Bélisle	Adjointe à la présidente-directrice générale et affaires publiques par intérim
	Robin-Marie Coleman	Directrice générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée
	Annie-Andrée Émond	Adjointe à la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Josée Paquette	Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
Stéphane Tremblay	Président-directeur général adjoint	

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

M. Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette 34^e assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 33^e séance ordinaire tenue le mercredi 27 février 2019
 - 4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration
 - 4.2 Plan annuel 2019-2020 final
 - 4.3 Annulation de résolutions :
 - CA 192 – 2015-09-11 – Politique sur le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - CA-2859-2018-09-19 – Révision de la politique sur le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - CA-2860-2018-09-19 – Politique relative à l'utilisation des contributions partenariales associées aux appels d'offres provinciaux sur les fournitures spécialisées
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Rapports annuels 2015-2016 et 2016-2017 de la Corporation du CRDITED Estrie
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.1.1 Règles de fonctionnement du comité régional d'accès aux services en langue anglaise
 - 6.1.2 Orientations ministérielles en matière de gestion des organismes communautaires reconnus en santé et services sociaux
 - 6.1.3 Suivi moratoire reconnaissance PSOC et travaux sur le cadre de relation et de financement PSOC
 - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 6.4.1 Santé globale des ressources humaines
 - 6.4.2 Projections financières au 31 mars
 - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 6 mars 2019 et de la rencontre téléphonique du 22 mars 2019
 - 7.2 Comité des soins et services du 13 mars 2019
 - 7.3 Comité sur la mission universitaire du 14 mars 2019
 - 7.4 Comité des ressources humaines et des communications du 15 mars 2019
 - 7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 21 mars 2019
8. **Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Nomination du chef du service interne – Département de psychiatrie
 - 8.1.1.3 Nomination du chef des approches intensives – Département de psychiatrie
 - 8.1.1.4 Nomination du chef du service externe – Département de psychiatrie
 - 8.1.2 Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) – Nomination de membres
 - 8.1.3 Charte révisée du comité des mesures disciplinaires

- 8.1.4 Règlement sur la gestion des conflits d'intérêts et de la procédure de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts
- 8.1.5 Nomination d'un membre observateur au comité de vigilance et de la qualité
- 8.1.6 Plan d'organisation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 8.1.7 Tarification des stationnements 2019-2020
- 8.1.8 Calendriers révisés 2018-2019 et 2019-2020 des séances ordinaires du conseil d'administration

8.2 Assurer la qualité des soins et services

- 8.2.1 Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 8.4.1 Politique sur l'identification des personnes oeuvrant au CIUSSS de l'Estrie - CHUS
- 8.4.2 Politique de vérification des antécédents judiciaires
- 8.4.3 Transfert du fonds d'exploitation au fond d'immobilisation au 31 mars 2019
- 8.4.4 Transaction immobilière nécessaire au prolongement de la rue de l'Église à Sherbrooke (point de service Val-du-Lac)
- 8.4.5 Vente du terrain de l'ancien CHSLD, rue Rousseau à East Angus (lot 4 180 736)
- 8.4.6 Renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

8.5 Intégrer la mission universitaire

- 8.5.1 Révision de la politique sur l'intégrité de la recherche en politique sur la conduite responsable en recherche
- 8.5.2 Comité d'éthique clinique de la recherche (CÉR)
 - 8.5.2.1 Renouvellements de mandat de deux membres
 - 8.5.2.2 Nomination d'un membre

9. Divers

10. Huis clos

- 10.1 Cadres supérieurs
- 10.2 Décision du comité de direction générale
- 10.3 Désignation nominative
- 10.4 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Le président et la présidente-directrice générale répondent aux questions du public pour lesquelles une période de 30 minutes est allouée.

Une première question est soumise par le président du comité des usagers de La Pommeraie, concernant l'allocation de 10 M\$ qui seront alloués sur les soins dentaires pour les aînés en CHSLD du Québec. Il souhaite connaître la couverture incluse dans ce budget et quels seront les soins admis pour ces usagers.

M. Rémi Brassard, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, répond en précisant que le déploiement des services se fera du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. L'organisation a déjà identifié un chargé de projet qui travaille en collaboration avec le MSSS pour l'implantation de toute une gamme complète de services de soins dentaires, y incluant l'embauche d'hygiénistes dentaires sur tout le territoire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. Une information plus détaillée sera transmise au comité des usagers du centre intégré et aux comités des usagers continués du territoire selon un plan de communication à convenir.

Une deuxième intervention est faite par le vice-président de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) et responsable des ratios négociés avec le MSSS concernant le temps supplémentaire obligatoire (TSO). En effet, il veut savoir si l'établissement a l'intention de consolider à court terme, avec les argents disponibles, la structure de postes pour éviter le TSO.

La présidente-directrice générale répond en stipulant que l'investissement de ces argents est une bonne nouvelle. Cependant, beaucoup d'efforts doivent être déployés pour améliorer la situation et le manque de main-d'œuvre est significatif.

Mme Robin-Marie Coleman, directrice générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée, ajoute que d'ici la fin avril prochain, l'établissement aura plus de nouvelles sur de détail de la répartition des 200 millions \$ qui seront alloués. Elle ajoute qu'ici en Estrie le travail de collaboration entre la FIQ et les équipes cliniques se distingue par la façon dont ils ont réussi à travailler ensemble dans le cadre du projet ratios. Elle est convaincue que lorsque les budgets seront annoncés, que les équipes continueront à travailler dans le même sens pour améliorer les conditions de travail de tous.

La présidente de la FIQ indique que des situations problématiques ont été vécues lors de périodes de pointe dans les différents services, car les canaux de communications sont très lourds et compliqués. Par conséquent, il est très difficile de combler des postes à la dernière minute, ce qui occasionne souvent du temps supplémentaire obligatoire. Elle veut savoir si la haute direction s'engage à rehausser les structures de postes afin de prévoir les périodes de haut achalandage et aussi si elle prévoit revoir les canaux de communication pour une meilleure fluidité dans le processus de rappel des ressources.

La présidente-directrice générale indique que la haute direction est très préoccupée par ces situations de haut achalandage des services et qu'elle cherche quotidiennement des moyens pour les améliorer lors de rencontres avec les directeurs et les intervenants.

Mme Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, ajoute que la titularisation et le portefeuille de postes sont, pour l'organisation, des leviers extraordinaires pour la prochaine année. L'organisation vise d'abord le zéro temps supplémentaire et la titularisation des postes viendra stabiliser les équipes, attirer et retenir les ressources en offrant de bonnes conditions de travail. De plus, la haute direction est très consciente que les canaux de communications doivent être améliorés et elle travaille actuellement sur un plan à cet égard.

Une autre intervention est soumise par le président du comité des usagers de La Pommeraie, concernant les retraites imminentes de médecins à la clinique médicale du Lac-Brome. Il souhaite savoir si l'établissement a prévu un plan d'action pour pallier le manque de médecins.

Dre Raymonde Vaillancourt, directrice régionale de médecine générale, mentionne que l'établissement est très préoccupé par les retraites de médecins et le nombre de patients que ces situations impliquent, surtout dans les plus petits milieux. La table locale du DRMG de La Pommeraie est très au fait de la situation et elle va tout mettre en œuvre pour soutenir cette équipe afin d'offrir le maximum de services à cette clientèle en attendant d'avoir un nouveau médecin.

Une dernière intervention est soumise par la présidente de la FIQ qui indique que dernièrement une agente des communications a enregistré des pourparlers lors d'une manifestation, ce qui a créé un malaise parmi les membres de la FIQ. À cet égard, elle veut savoir si des modifications ont été apportées à la politique de communication qui permettrait une telle directive.

Tout d'abord Madame Paquette indique qu'elle est bien au fait de cette situation et que la consigne a été mal interprétée par une agente des communications. Lors de manifestations qui impliquent plusieurs personnes, la direction des ressources humaines souhaite qu'il y ait sur place un agent des communications pour le bien-être des usagers sur les lieux. L'enregistrement des pourparlers a servi à relayer des messages importants à l'employeur pour faciliter les communications. Cette situation a été apportée au responsable des relations de travail en toute transparence afin de s'assurer qu'il n'y ait pas une mauvaise interprétation des faits. Cette situation ne devrait plus se produire.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 33^e séance ordinaire tenue le 27 février 2019

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 27 FÉVRIER 2019 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

Pointe 10.5 Appel d'intérêt du poste de président-directeur général

Les membres ont reçu avec la documentation une correspondance transmise au MSSS suite de la dernière assemblée du conseil d'administration.

4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration

La présidente-directrice générale indique que l'exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers (CECII) leur a transmis un avis ayant comme objet la Prestation sécuritaire de la préparation, de la distribution et de l'administration de la médication au CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Cet avis a fait l'objet d'une discussion au comité de direction générale. Il a été convenu qu'il sera adressé à la présidente du comité de vigilance et de la qualité afin de convenir de l'analyse du dossier par le comité de pharmaco vigilance et de revenir au conseil d'administration avec un échéancier de suivi de cet avis du CII qui sera informé de cette démarche.

4.2 Plan annuel 2019-2020 final

Les membres reçoivent séance tenante la version finale du plan annuel 2019-2020. Un plan de communication sera diffusé à la fin du mois d'avril.

4.3 Annulation de résolutions

La présidente-directrice générale donne des explications pour l'annulation des résolutions suivantes :

- CA 192 – 2015-09-11 – Politique sur le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- CA-2859-2018-09-19 – Révision de la politique sur le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS
- CA-2860-2018-09-19 – Politique relative à l'utilisation des contributions partenariales associées aux appels d'offres provinciaux sur les fournitures spécialisées.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-3191 – 2019-04-03

Relative à l'annulation de résolutions

CONSIDÉRANT :

- la nature du contenu des dites politiques en lien avec la conduite à adopter, l'orientation à suivre ou la façon de procéder, le cadre juridique de l'établissement et des moyens identifiés pour s'y conformer;
- l'information pertinente présentée dans les politiques qui se retrouvera intégralement dans les procédures, en plus d'autres rubriques;
- les mises à jour requises qui seront aussi faites pour les directives;
- la disponibilité des nouvelles directives sur l'intranet;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ANNULER :

Les résolutions suivantes :

- CA-192-2015-09-11 – Politique sur le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- CA-2859-2018-09-19 – Révision de la politique sur le remboursement des dépenses de fonction du personnel d'encadrement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
- CA-2860-2018-09-19 – Politique relative à l'utilisation des contributions partenariales associées aux appels d'offres provinciaux sur les fournitures spécialisées.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 28 février 2019 au 3 avril 2019, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu. Le président corrige les dates de l'appel d'intérêt qui devraient se lire : du 22 mars au 5 avril 2019. Il souligne en plus l'entente de principe convenue avec L'APTS le 28 mars dernier.

Le président souhaite souligner un bon coup de la part de Mme Christine Bouchard, journaliste à la Tribune, présente ce soir, qui a rédigé un bel article concernant une intervention chirurgicale réalisée par le Dr David Fortin, neurochirurgien, au CHUS Hôpital Fleurimont; il la félicite au nom de tous les membres.

La présidente-directrice générale mentionne que les rapports annuels 2015-2016 et 2016-2017 de la Corporation du CRDITED Estrie ont été joints afin d'informer les membres du conseil d'administration des activités de cette corporation qui est regroupée mais non fusionnée à notre établissement.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Règles de fonctionnement du comité régional d'accès aux services en langue anglaise

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, et Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général adjoint, à présenter les règles de fonctionnement, pour adoption.

Selon l'article 348 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chaque établissement doit élaborer un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région.

Afin d'effectuer la révision du programme régional d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise, l'établissement doit se doter d'un comité aviseur régional pour les programmes d'accès. Afin de mettre en place ce comité aviseur régional, l'établissement doit avoir adopté les règles de fonctionnement de ce comité.

Cette démarche découle de l'adoption du règlement provincial (hiver 2018) et la mise en place du comité provincial (août 2018).

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-3192 – 2019-04-03

Relative aux règles de fonctionnement du comité régional d'accès aux services en langue anglais

CONSIDÉRANT :

- que l'établissement doit élaborer un programme d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise pour les personnes d'expression anglaise de sa région (art. 348, LSSSS);
- que le gouvernement prévoit, par règlement, la formation de comités régionaux chargés de donner leur avis à une agence sur les programmes d'accès que cette agence élabore conformément à l'article 348 (art. 510.1, LSSSS);
- que le gouvernement prévoit, par règlement, la formation de comités régionaux chargés d'évaluer ce programme d'accès et, le cas échéant, d'y suggérer des modifications (art. 510.2, LSSSS);
- que l'établissement concerné détermine par règlement, pour son comité régional, la composition de ce comité, ses règles de fonctionnement et de régie interne, les modalités d'administration de ses affaires ainsi que ses fonctions, devoirs et pouvoirs (art. 510.2, LSSSS);
- que la constitution de ce comité assure au conseil d'administration que les responsabilités en ce qui concerne l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux sont acquittées dans le respect des lois et des règlements;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER :

le règlement sur les règles de fonctionnement du comité aviseur régional pour les programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise du CIUSSS de l'Estrie - CHUS (région sociosanitaire 05), sous réserve des modifications suggérées par le comité transitoire du 26 avril 2019.

6.1.2 Orientations ministérielles en matière de gestion des organismes communautaires reconnus en santé et services sociaux

Le président invite Dr Stéphane Tremblay à présenter les orientations ministérielles.

Depuis 2012, les rôles, responsabilités et obligations des CISSS/CIUSSS ainsi que ceux des organismes communautaires recevant un soutien financier en appui à la mission dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) sont balisés à l'intérieur de la convention ratifiée entre les membres du conseil d'administration des organismes concernés et le président-directeur général des CISSS/CIUSSS.

Au 1^{er} avril 2018, les CISSS/CIUSSS ont reçu la confirmation que la Convention PSOC 2015-2018 serait prolongée pour une année afin de couvrir l'exercice 2018-2019. Des travaux étaient menés avec les regroupements provinciaux afin d'en modifier certains articles.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS vient de recevoir, le 27 février dernier, la confirmation du ministère de la Santé et des Services sociaux que la *Convention de soutien financier PSOC 2015-2018 dans le cadre du financement en soutien à la mission globale des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux* est renouvelée jusqu'au 31 mars 2020, et ce, sans y apporter aucune modification. Des précisions sont à venir pour le renouvellement en 2020-2021.

6.1.3 Suivi moratoire reconnaissance PSOC et travaux sur le cadre de relation et de financement PSOC

Docteur Tremblay débute en rappelant aux membres qu'en mars 2016, des travaux portant sur la mise à jour du Cadre de relation et de financement des organismes communautaires, sous la responsabilité du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, ont été amorcés de concert avec le Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie (ROC Estrie) et le Comité Soins et Services.

En octobre 2017, d'un commun accord, il a été convenu entre le ROC Estrie et le CIUSSS de l'Estrie - CHUS de suspendre temporairement les travaux de mise à jour du Cadre de relation et de financement des organismes communautaires, considérant que la révision des orientations ministérielles allait avoir un impact direct sur le contenu du document. Le MSSS a aussi parallèlement fortement suggéré aux établissements de suspendre leurs travaux.

Afin d'être admissibles au PSOC, les organismes doivent répondre à des critères clairement établis par le MSSS. Les travaux qui ont eu cours au MSSS jusqu'en juin 2018 indiquaient, sans équivoque, que ces critères seraient considérablement modifiés dans le cadre de la révision des orientations ministérielles.

Considérant les éléments ci-haut mentionnés, les membres du conseil d'administration du ROC Estrie ont pris une résolution à l'effet de demander au CIUSSS de l'Estrie - CHUS un moratoire visant à suspendre le processus de reconnaissance jusqu'au moment où les nouvelles orientations ministérielles auront été diffusées officiellement. Cette résolution a été déposée officiellement lors de la rencontre ROC Estrie - CIUSSS de l'Estrie - CHUS du 10 décembre 2017.

Considérant les éléments ci-haut mentionnés, les membres du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ont adopté un moratoire sur la reconnaissance de nouveaux organismes au PSOC lors de la séance régulière du 4 avril 2018.

Avec le changement de gouvernement, la révision des orientations ministérielles a été reportée. Dès lors, les travaux d'harmonisation du Cadre de relation et de financement du PSOC ont été réactivés avec le ROC de l'Estrie. En plus des orientations ministérielles, chaque CISSS/CIUSSS a la possibilité d'ajouter des éléments de gestion ou des critères supplémentaires au niveau de la gestion du PSOC, notamment tout ce qui concerne la notion de dédoublement avec un organisme existant ou en ce qui a trait à des missions apparentées. En effet, le cadre actuel comporte plusieurs lacunes sur lesquelles des travaux sont en cours impliquant toutes les directions concernées et le ROC de l'Estrie.

L'objectif est d'avoir un cadre de relation et de financement PSOC adopté, tant par le milieu communautaire que par l'établissement, au plus tard en octobre 2019. Dès son adoption, le moratoire sera par le fait même levé.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.4.1 Santé globale des ressources humaines

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente du comité des ressources humaines et des communications et Mme Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

La rareté de personnel affecte la capacité de l'établissement à réaliser sa mission. C'est d'ailleurs un enjeu majeur pour la majorité des organisations du Québec. Au cours des deux dernières années, différentes stratégies ont été mises en place afin d'améliorer la situation.

Malgré ces efforts, le manque de personnel persiste, ce qui occasionne plusieurs effets, dont l'augmentation des heures supplémentaires. La fatigue et parfois une surcharge de travail pour plusieurs employés sont observées. Le nombre de personnes en absence (assurance salaire) a également connu une augmentation depuis les deux dernières années.

La haute direction du CIUSSS de l'Estrie - CHUS reconnaît l'urgence d'agir et elle effectue un virage prévention. À cet effet, les hors cadres s'engagent à travailler avec le personnel afin de mettre en place un milieu de travail sain, sécuritaire, mobilisant et attractif.

Pour atteindre cet objectif, l'organisation veut miser sur la santé globale, soit :

- Améliorer la qualité de vie au travail;
- Viser l'équilibre avec la vie personnelle;
- Offrir des conditions pour se réaliser et relever des défis intéressants;
- Générer un sentiment de bien-être des membres de la communauté permettant de se concentrer sur l'accessibilité et la qualité des soins aux usagers;

Des actions en lien avec les gestionnaires et les équipes ont été mises en place. Un suivi régulier est fait au comité de direction de l'établissement et au comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration.

6.4.2 Projections financières au 31 mars

Le président invite M. Lane Chamberland, président du comité de vérification et de suivi budgétaire, et Mme Lyne Jutras, directrice des ressources financières, à présenter ce point.

À l'aide d'une présentation sur PowerPoint, Madame Jutras présente, tout d'abord, une mise en contexte et les enjeux financiers. Elle procède ensuite aux détails des résultats financiers projetés au 31 mars 2019. En terminant, Mme Jutras souligne les demandes de financement toujours en attente d'une confirmation du MSSS au montant de 26 M\$.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique du 6 mars 2019 et de la rencontre téléphonique du 22 mars 2019

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation et/ou discussion au comité. Elle indique qu'en préparation de la visite d'Agrément Canada à l'automne 2019, le comité de gouvernance assume la responsabilité de l'actualisation du plan d'amélioration de la qualité 2016-2019. De façon générale, le plan d'amélioration de la qualité est prêt et répond aux exigences en matière de gouvernance. Cependant, il reste certains éléments à améliorer d'ici la visite.

7.2 Comité des soins et services du 13 mars 2019

Le président invite M. André Forest, président du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation et/ou discussion au comité, dont le transfert des professionnels en GMF, l'évolution des soins et des services en soutien à domicile et les orientations cliniques de la direction du programme de santé mentale et dépendance. Concernant le transfert des professionnels en GMF, un suivi sera fait à un prochain conseil d'administration.

7.3 Comité sur la mission universitaire du 14 mars 2019

Le président invite Mme Jocelyne Faucher, présidente du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation et/ou discussion au comité, dont la révision de la politique et de la procédure sur l'intégrité en recherche et le nouveau modèle de contrat d'affiliation avec l'Université de Sherbrooke.

7.4 Comité des ressources humaines et des communications du 15 mars 2019

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation et/ou discussion au comité. Mme Gingras donne des précisions sur le programme pour la relève des cadres pour lequel une nouvelle cohorte sera lancée à l'automne.

7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 21 mars 2019

Le président invite M. Lane Chamberland, président du comité, à présenter les sujets ayant fait l'objet d'une présentation et/ou discussion au comité, dont, entre autres, l'analyse financière 2017-2018 effectuée par le MSSS.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fait de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-3223-2019-04-03 à CA-3238-2019-04-03

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.1.2 Nomination du chef du service interne – Département de psychiatrie

RÉSOLUTION : CA-3193 – 2019-04-03

Relative à la nomination du chef de service interne – département de psychiatrie - Dre Annick Michaud

CONSIDÉRANT :

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 19 septembre 2018, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que la Dre Annick Michaud est membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles de Dre Annick Michaud;

- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 12 mars 2019;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La nomination de Dre Annick Michaud, pour un mandat de quatre (4) ans, à titre de chef du service interne pour le département de psychiatrie.

8.1.1.3 Nomination du chef des approches intensives – Département de psychiatrie

RÉSOLUTION : CA-3194 – 2019-04-03

Relative à la nomination du chef des approches intensives – département de psychiatrie - William Semaan

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 19 septembre 2018, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que le Dr William Semaan est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles de Dr William Semaan;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 12 mars 2019;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La nomination du Dr William Semaan, pour un mandat de quatre (4) ans, à titre de chef des approches intensives, pour le département de psychiatrie.

8.1.1.4 Nomination du chef du service externe – Département de psychiatrie

RÉSOLUTION : CA-3195 – 2019-04-03

Relative à la nomination du chef du service externe – département de psychiatrie - Claude Arbour

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 19 septembre 2018, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que le Dr Claude Arbour est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles de Dr Claude Arbour;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;

- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 12 mars 2019;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La nomination de Dr Claude Arbour, pour un mandat de quatre (4) ans, à titre de chef du service externe, pour le département de psychiatrie.

8.1.2 Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS) – Nomination de membres

RÉSOLUTION : CA-3196 – 2019-04-03

Relative aux représentants du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du conseil d'administration du Centre d'expertise en santé de Sherbrooke (CESS)

- CONSIDÉRANT :**
- la représentation du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au sein du CESS;
 - les trois postes disponibles au sein du conseil d'administration du CESS;
 - l'accord des personnes recommandées;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE DÉSIGNER :** Les personnes suivantes au sein du conseil d'administration du CESS :
- M^{me} Robin-Marie Coleman, directrice générale adjointe au programme de santé physique générale et spécialisée;
 - M^{me} Stéphanie McMahon, directrice de la coordination de la mission universitaire par intérim;
 - M. Stéphane Tétreault, directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

8.1.3 Charte révisée du comité des mesures disciplinaires

RÉSOLUTION : CA-3197 – 2019-04-03

Relative à la charte révisée du comité des mesures disciplinaires

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions législatives de la LSSSS en lien avec les comités du conseil d'administration;
 - la possibilité d'ajuster le mandat des comités afin de bien répondre aux besoins du conseil d'administration;
 - la nécessité d'ajuster la charte du comité des mesures disciplinaires;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** Les modifications apportées à la charte du comité des mesures disciplinaires, soit la nomination de Mme Isabelle Boucher comme membre et de M. Gerald Cutting comme membre substitut, ainsi que l'ajout de l'obligation de rendre compte du nombre de dossiers traités annuellement.

8.1.4 Règlement sur la gestion des conflits d'intérêts et de la procédure de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts

RÉSOLUTION : CA-3198 – 2019-04-03

Relative au règlement sur la gestion des conflits d'intérêts et de la procédure de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts

- CONSIDÉRANT :**
- l'importance accordée par l'établissement aux valeurs d'intégrité, de transparence, d'impartialité et d'équité;
 - la responsabilité de l'établissement de préserver la confiance du public;
 - la mesure prévue au plan d'action en lien avec le risque de non-déclaration d'un conflit d'intérêts d'une personne impliquée dans la gestion contractuelle;
 - les dispositions de lois applicables;
 - l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** le Règlement sur la gestion des conflits d'intérêts qui entre en fonction au 31 mars 2019 rétroactivement.

8.1.5 Nomination d'un membre observateur au comité de vigilance et de la qualité

RÉSOLUTION : CA-3199 – 2019-04-03

Relative à la nomination d'un membre observateur au comité de vigilance et de la qualité

- CONSIDÉRANT :**
- le nombre restreint de membres du comité de vigilance et de la qualité, dicté par la LSSSS;
 - la volonté de la présidente du comité de vigilance et de la qualité de préparer la relève;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'APPROUVER :** La nomination de Mme Isabelle Boucher comme membre observateur au comité de vigilance et de la qualité.

8.1.6 Plan d'organisation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA-3200 – 2019-04-03

Relative au plan d'organisation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- l'obligation de la LSSSS de mettre à jour le plan d'organisation, datant de juin 2016;
 - l'obligation de produire le rapport annuel de gestion d'ici le 30 juin 2019;
 - la nécessité de rendre disponible une information juste à la population;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la mise à jour du plan d'organisation, selon les modifications énoncées, rétroactivement au 31 mars 2019;
- DE PRENDRE ACTE :** du plan d'organisation révisé au conseil d'administration du 29 mai 2019;

8.1.7 Tarifification des permis de stationnement 2019-2020 pour les membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrée - CHUS

RÉSOLUTION : CA-3201 - 2019-04-03

Relative à la tarification des permis de stationnement 2019-2020 pour les membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrée - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que la politique uniformisée de gestion du parc de stationnement et de mobilité durable en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017 prévoit que la tarification des espaces de stationnement soit ajustée annuellement en fonction de l'IPC;
 - que les enjeux relatifs au parc de stationnement tels les nouvelles orientations à venir du MSSS et les travaux à être réalisés en 2019 dans certains stationnements;
 - que la direction des services techniques (DST) a recommandé au comité de direction générale (CDG) de suspendre l'augmentation de la tarification des espaces employés et usagers applicable au 1^{er} avril 2019;
 - que le CDG a accepté la recommandation de la DST;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** de suspendre l'augmentation de la tarification des espaces employés et usagers prévue à la politique pour le 1^{er} avril 2019.

8.1.8 Calendriers révisés 2018-2019 et 2019-2020 des séances ordinaires du conseil d'administration

Le président informe le public et plus précisément M. Lafrance, président du comité des usagers de La Pommerai, présent ce soir, que l'assemblée qui était prévue le mercredi 1^{er} mai à Cowansville a été annulée et par conséquent, l'assemblée du conseil d'administration (C. A.) du lundi 16 septembre 2019 aura lieu à Cowansville. De plus, en cas d'urgence d'ici le prochain C. A. du 29 mai, une assemblée spéciale sera prévue par conférence téléphonique.

RÉSOLUTION : CA-3202 - 2019-04-03

Relative à la révision du calendrier 2018-2019 des séances ordinaires du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement sur la régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrée - CHUS stipule que lorsqu'une séance ne peut avoir lieu suivant le calendrier adopté antérieurement, le conseil doit choisir, par résolution, une nouvelle date (article 176 de la LSSS);
 - que la séance qui était prévue le mercredi 1^{er} mai 2019 doit être annulée;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ACCEPTER :** d'annuler la séance du conseil d'administration du 1^{er} mai 2019.

RÉSOLUTION : CA-3203 – 2019-04-03

Relative à la révision du calendrier 2019-2020 des séances ordinaires du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement sur la régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que lorsqu'une séance ne peut avoir lieu suivant le calendrier adopté antérieurement, le conseil doit choisir, par résolution, une nouvelle date (article 176 de la LSSS);
 - que les séances qui étaient prévues les mercredis 13 novembre 2019, 11 décembre 2019 et 1^{er} avril 2020 doivent être déplacées aux lundis 11 novembre 2019, 9 décembre 2019 et 30 mars 2020;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La modification au calendrier 2019-2020 des séances ordinaires du conseil d'administration.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

RÉSOLUTION : CA-3204 – 2019-04-03

Relative au protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

- CONSIDÉRANT :**
- le cadre de référence ministériel en matière d'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui – Garde en établissement de santé et de services sociaux;
 - que le MSSS a demandé d'adopter le protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental pour le 26 avril 2019;
 - que la présidente-directrice générale doit, au moins tous les trois mois, faire un rapport au conseil d'administration sur l'application de ce protocole – ce rapport proviendra des données du registre tenu par la direction des services professionnels (DSP);
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : Le protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Politique sur l'identification des personnes oeuvrant au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA-3205 – 2019-04-03

Relative à la politique sur l'identification des personnes oeuvrant au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

CONSIDÉRANT :

- le nouveau Programme d'accueil organisationnel, en vigueur depuis le 14 mai 2018, qui prévoit que toute nouvelle arrivée reçoive une carte d'identité avec le nouveau visuel organisationnel;
- l'importance de l'identification de toute personne prodiguant des soins et services pour la sécurité des usagers et leurs proches ainsi que le personnel;
- l'uniformisation des cartes d'identité dans l'ensemble de l'organisation, comprenant les codes de couleurs de mesures d'urgence;
- la consultation réalisée auprès de différentes instances;
- la recommandation des membres du comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique sur l'identification des personnes œuvrant au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.4.2 Politique de vérification des antécédents judiciaires

RÉSOLUTION : CA-3206 – 2019-04-03

Relative à la politique de vérification des antécédents judiciaires

CONSIDÉRANT :

- l'obligation de se doter d'une politique de vérification des antécédents judiciaires de toute personne désirant exercer ou exerçant des fonctions ou sa profession au sein de l'établissement, et ce, afin de sécuriser les usagers et leurs proches ainsi que le personnel;
- les consultations faites auprès de différentes instances dans l'élaboration de cette politique;
- la présentation au comité des directions adjointes;
- la recommandation du comité de direction ainsi que du comité des ressources humaines et communications du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la politique relative à la vérification des antécédents judiciaires de toute personne désirant exercer ou exerçant des fonctions ou sa profession au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.4.3 Transfert du fonds d'exploitation au fonds d'immobilisation au 31 mars 2019

RÉSOLUTION : CA-3207 – 2019-04-03

Relative au transfert du fonds d'exploitation au fond d'immobilisation au 31 mars 2019

- CONSIDÉRANT :**
- que l'établissement dispose d'un surplus cumulé aux activités principales de 5 716 181 \$ issu de la fusion des établissements au 1^{er} avril 2015;
 - que l'établissement dispose d'un surplus cumulé de 1 883 380 \$ issu des activités de stationnement;
 - que l'article 2.14.2 du chapitre 1 du *Manuel de gestion financière* délègue au conseil d'administration le pouvoir de déterminer l'utilisation de l'avoir propre;
 - les besoins au plan des technologies de l'information et d'agrandissement des stationnements;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** l'utilisation de 5 168 087 \$ provenant des surplus cumulés des activités principales de l'établissement pour des travaux et l'acquisition d'équipements sur le plan des technologies de l'information, et de 1 883 380 \$ provenant des surplus cumulés des activités de stationnement pour l'agrandissement de trois stationnements de l'établissement, et ce, rétroactivement au 31 mars 2019.

8.4.4 Transaction immobilière nécessaire au prolongement de la rue de l'Église à Sherbrooke (point de service Val-du-Lac)

RÉSOLUTION : CA-3208 – 2019-04-03

Relative à la transaction immobilière nécessaire au prolongement de la rue de l'Église à Sherbrooke (point de service Val-du-Lac)

- CONSIDÉRANT :**
- que la Ville de Sherbrooke souhaite réaliser en 2019 des travaux visant à élargir et prolonger la partie nord de la rue de l'Église afin de rencontrer les normes applicables à une voie publique;
 - qu'à cette fin, la Ville de Sherbrooke doit acquérir des parcelles de terrain de chacun des propriétaires sur cette portion de rue, dont le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que les travaux prévus par la Ville contribuent à la mise en valeur des terrains de ce secteur, dont le CIUSSS de l'Estrie – CHUS veut éventuellement disposer;
 - qu'afin d'optimiser la configuration des terrains de l'établissement, la Ville de Sherbrooke accepte de prolonger la rue de quelques mètres supplémentaires en échange d'une contrepartie financière négociée;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ACCEPTER :** de vendre à la Ville de Sherbrooke une parcelle de terrain (lot 2 258 736) permettant l'élargissement et le prolongement de la rue de l'Église.

8.4.5 Vente du terrain de l'ancien CHSLD, rue Rousseau à East Angus (lot 4 180 736)

RÉSOLUTION : CA-3209 – 2019-04-03

Relative à la vente du terrain de l'ancien CHSLD, rue Rousseau à East Angus (lot 4 180 736)

- CONSIDÉRANT :**
- que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a déclaré, en mai 2018, ce terrain excédentaire en vue de sa disposition;
 - que le MSSS a autorisé l'établissement à initier le processus de vente par appel public de propositions et qu'un courtier immobilier a agi à titre d'intermédiaire de marché;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a reçu une offre conforme au montant de 176 500 \$;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la proposition au montant de 176 500 \$ et de demander au MSSS l'autorisation de signer l'acte de vente en temps opportun;

D'AUTORISER : la ou le PDG à procéder à la signature de l'acte de vente ainsi que de tous les documents permettant de compléter la transaction.

8.4.6 Renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

RÉSOLUTION : CA-3210 – 2019-04-03

Relative au renouvellement de contrats de service pour des sages-femmes

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a conclu une entente avec le Regroupement des sages-femmes du Québec;
 - qu'au sens de la Loi sur les sages-femmes et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ces dernières doivent conclure un contrat de service avec un établissement;
 - que le conseil d'administration est responsable d'autoriser la signature des contrats de service avec des sages-femmes;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** la Présidente directrice générale à signer les contrats suivants :
- Véronique Couture, sage-femme de soutien, temps partiel occasionnel, 14 heures/semaine, pour une période allant du 1er mai 2019 au 30 avril 2022
 - Nathalie Morin, sage-femme, à temps partiel régulier, 32 suivis, pour une période allant du 1er mai 2019 au 30 avril 2022
 - Michèle Ouellet, sage-femme, à temps partiel régulier, 32 suivis, pour une période allant du 1er mai 2019 au 30 avril 2022
 - Julie Pelletier, sage-femme, à temps partiel régulier, 32 suivis, pour une période allant du 1er mai 2019 au 30 avril 2022
 - Annie Pilon, sage-femme, à temps partiel régulier, 32 suivis, pour une période allant du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Révision de la politique sur l'intégrité de la recherche en politique sur la conduite responsable en recherche

RÉSOLUTION : CA-3211 – 2019-04-03

Relative à la révision de la politique sur l'intégrité de la recherche en politique sur la conduite responsable en recherche

- CONSIDÉRANT :**
- l'analyse du dossier effectuée par le Comité d'examen de la plainte à la recherche;
 - les recommandations formulées et transmises au chercheur, au centre de recherche, au FRQ et à la DCMU;
 - le suivi effectué auprès des membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nouvelle version de la politique sur la conduite responsable en recherche.

8.5.2 Comité d'éthique clinique de la recherche (CÉR) :

8.5.2.1 Renouvellements de mandat de deux membres

RÉSOLUTION : CA-3212 – 2019-04-03

Relative aux renouvellements de mandat de deux membres au CÉR

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le renouvellement de mandat d'Anne-Marie Côté et de Denise Lauzière au sein du CÉR.

8.5.2.2 Nomination d'un membre

RÉSOLUTION : CA-3213 – 2019-04-03**Relative à la nomination d'un membre au CÉR****CONSIDÉRANT :**

- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
- le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
- l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
- la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de Thibaud Ecarot à titre de nouveau membre au CÉR.

9.0 Divers

Aucun sujet n'est présenté dans cette section.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de Mme Pascale Bélisle, adjointe intérimaire à la présidente-directrice générale.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

10.1 Cadres supérieurs

Mme Josée Paquette explique le processus de sélection ayant eu lieu et donne des détails quant à la candidature retenue.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-3214 – 2019-04-03**Relative à la nomination du directeur de la coordination de la mission universitaire sous réserve des résultats à venir pour l'évaluation psychométrique****CONSIDÉRANT :**

- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur de la coordination de la mission universitaire;
- la qualité de la candidature de [REDACTED];
- la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de [REDACTED];
- le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;

- les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : [REDACTED] à titre de directeur de la coordination de la mission universitaire, et ce, sous réserve des résultats à venir pour l'évaluation psychométrique.

10.2 Recommandation du comité de direction générale

La présidente-directrice générale explique les détails du dossier. Après échange et consensus, les membres approuvent de la résolution suivante à la lumière des commentaires reçus.

RÉSOLUTION : CA-3125 – 2019-04-03

Relative à la recommandation du comité de direction générale

- CONSIDÉRANT :**
- qu'à titre d'établissement à mission universitaire, il est souhaitable de mousser la formation de bacheliers pour les infirmières et de pouvoir augmenter notre pourcentage d'infirmières cliniciennes;
 - que le titre d'emploi d'infirmière est en pénurie et que nous devons demeurer « attractifs »;
 - la préoccupation d'équité interne et externe ainsi que nos capacités d'attraction et de rétention (certains de nos salariés en provenance d'autres établissements ont cette formation et bénéficient d'une rémunération différente de celle prônée par le CPNSSS);
 - notre système de gestion intégrée de la performance lié à la qualité et la sécurité des soins et services;
 - le programme de formation bachelier initial à l'Université de Sherbrooke et les liens de partenariat avec cette dernière;
 - la préoccupation de la direction et du conseil d'administration d'être transparents dans la réponse au questionnaire des vérificateurs;
 - la recommandation des membres du comité de direction générale;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE MODIFIER : antérieurement la rémunération pour les 41 infirmières embauchées il y a quelques mois et de mandater la DRHCAJ pour le déploiement d'un plan de communication interne.

DE DÉCLARER : aux états financiers 2018-2019 la non-conformité à la convention collective en vigueur, considérant les éléments ci-dessus mentionnés.

10.3 Désignation nominative

La présidente-directrice générale explique la désignation nominative.

Après discussion, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-3216 – 2019-04-03

Relative à la désignation nominative – Fondation du CSSS des Sources

- CONSIDÉRANT :**
- que la Fondation du CSSS des Sources a reçu, l'an dernier, un don majeur dont une reconnaissance a été établie;
 - que la politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS précise que le conseil d'administration doit adopter la désignation nominative pour les dons de plus de 100 000 \$;
 - que Mme Doris Goudreault et M. Gilles Lafrance connaissent bien les services du CSSS des Sources;
 - que le montant légué s'élève à 319 344 \$;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de direction générale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : La désignation nominative de la Fondation du CSSS des Sources.

10.4 Rencontre avec la ministre de la Santé Mme Danielle McCann

Le président donne des détails quant à la rencontre d'échange ayant eu lieu, en date du 27 mars 2019, avec la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Danielle McCann, rencontre à laquelle la présidente-directrice générale était aussi présente.

10.5 Appel d'intérêt au poste de président-directeur général

Le président explique le processus d'appel d'intérêt en cours du 22 mars au 5 avril 2019.

10.6 Évaluation de la rencontre

Les membres ont tous reçu le formulaire séance tenante.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire